

**COMPTE RENDU PARTIEL  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU 08 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à dix-huit heures trente la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de CHEVILLY dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Hubert JOLLIET, Maire.

**Présents :** Mme N. JOVENIAUX, Mme B. BLAIN, Mme M-N. DEFORGES, Mme B. PRÉVOST, Mme S. TILLAY, M. A. BUFFONI, Mme F. JAMET, Mme M. MOUSSET

**Absents :**

Mme S. GAUTHIER donne procuration à Mme N. JOVENIAUX  
M. F. CAUCHOIS donne procuration à M. A. BUFFONI  
Mme N. NAPOLY donne procuration à M<sup>me</sup> B. PRÉVOST  
M. D. HOARAU  
M. J-P. MATHIEUR  
Mme M-S. VENNEKENS

**Secrétaire de séance :** M. A. BUFFONI

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du CCAS du 30 juin 2025.

**2025/11 – Dispositif de téléalarme Présence verte**

Le président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant de PRESENCE VERTE pour un administré lequel sollicite une participation de la commune au titre du dispositif de téléassistance.  
L'abonnement à ce dispositif est de 24,90 € par mois.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir examiné les ressources de l'intéressé :

☞ **DECIDE** de prendre en charge 50 % du coût de l'abonnement soit la somme de 12,45 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Vote :            POUR : 12            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

Fin de la séance : 19 h 55

Fait à Chevilly, le 09 septembre 2025

**Le Secrétaire de séance,  
Augustin BUFFONI**



**Le Maire,  
Hubert JOLLIET**

